



## LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



[www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)

DOSSIER SPÉCIAL

**VOTRE NOUVELLE  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**

LES GRANDS PROJETS

**Fleuve Charente, Centre  
aquatique, Haut débit**



EN COUVERTURE : Photo de Stéphane CHARBEAU

DOSSIER SPÉCIAL  
Votre nouvelle  
communauté  
d'agglomération



LE MAGAZINE DE VOTRE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Directeur de la publication: Michel Gourinchas  
Conception réalisation: hugh by Sioux  
Crédits photos: Jean-Pierre Bouron, Stéphane Charbeau, t.duqueroix@nosvillages.fr, Fotolia, Julia Hasse et le service Communication de Grand Cognac + Illustrations: BVL Architecture, hugh by Sioux + Rédaction: Jean-Pierre Coffin, Pierre Debesson de CD16/DAE, et le service Communication de Grand Cognac + Impression: Imprimerie Rochelaise, rue du Pont des Salines B.P. 197, 17006 La Rochelle Cedex 1

GRAND  
COGNAC  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GRAND COGNAC COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

6, rue de Valdepenas, CS10216  
16111 Cognac Cedex  
tél. 05 45 36 64 30  
contact@grand-cognac.fr

04

DOSSIER SPÉCIAL  
**VOTRE NOUVELLE  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION**  
La carte de Grand  
Cognac

05

**2 ans de concertation  
pour passer de 4 à 1**

07

**Les instances  
de gouvernance**

08

**Dans quels domaines  
intervient Grand Cognac**

09

**Les conseillers ont adopté  
le vote électronique**

**GEMAPI**

10

**Zoom sur la compétence  
Eau et Assainissement**

12

**Zoom sur les compétences  
Collecte et traitement  
des déchets**

13

**Mutualiser des services**

14

**Les conseillers  
communautaires**

17

**Le 1<sup>er</sup> budget est un  
budget de transition**

18

LES GRANDS PROJETS  
**50 km de voie verte  
le long de la Charente**

21

**L'X'eau, le futur  
centre aquatique**

24

**Investir dans  
le haut débit**

26

L'AGGLO PRATIQUE  
**L'annuaire des services  
au public du Grand  
Cognac**

## ÉDITO

Mesdames messieurs, chers amis,

Vous avez entre les mains le premier numéro du magazine de la communauté d'agglomération. Un premier numéro qui s'adresse aux 70 000 habitants de nos 58 communes.

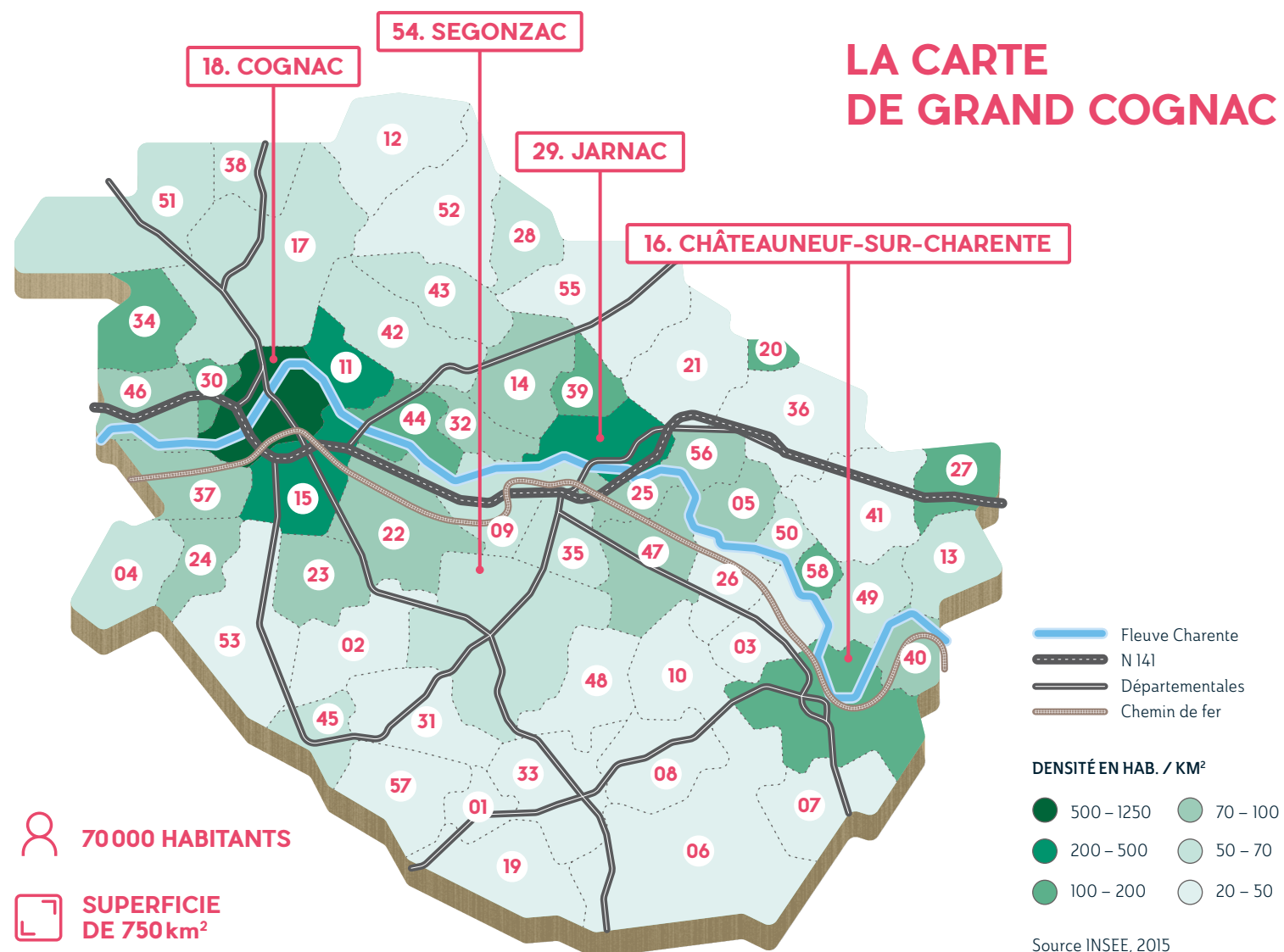
Cette aggro nous l'avons voulue et nous la construisons collectivement. Non pas que tout soit simple ou facile, non pas que nous ayons toutes les réponses à toutes les questions, mais nous avons la volonté de réussir dans l'intérêt des habitants, des communes et des entreprises de Grand Cognac.

L'accès au numérique pour tous les habitants est le premier acte fondateur de l'agglomération. La réponse à la désertification médicale devra en être un autre, l'aménagement du fleuve Charente, le développement économique, le cycle de l'eau, l'aménagement de l'espace, la transition écologique, la mobilité, les équipements sportifs et culturels, comme vous le voyez les sujets sont nombreux, passionnants et très importants pour les habitants.

Soyez certains que vos élus sont pleinement mobilisés pour réussir les défis d'avenir de notre beau territoire !

**Michel Gourinchas**  
PRÉSIDENT

## LA CARTE DE GRAND COGNAC



70 000 HABITANTS

SUPERFICIE DE 750 km<sup>2</sup>

58 COMMUNES

- |                             |                           |                             |                            |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 01 Ambleville               | 17 Cherves-Richemont      | 33 Lignières-Sonneville     | 49 Saint-Simeux            |
| 02 Angeac-Champagne         | 18 Cognac                 | 34 Louzac-Saint-André       | 50 Saint-Simon             |
| 03 Angeac-Charente          | 19 Criteuil-la-Magdeleine | 35 Mainxe                   | 51 Saint-Sulpice-de-Cognac |
| 04 Ars                      | 20 Fleurac                | 36 Mérignac                 | 52 Sainte-Sévère           |
| 05 Bassac                   | 21 Foussignac             | 37 Merpins                  | 53 Salles-d'Angles         |
| 06 Bellevigne               | 22 Gensac-la-Pallue       | 38 Mesnac                   | 54 Segonzac                |
| 07 Birac                    | 23 Genté                  | 39 Les Métairies            | 55 Sigogne                 |
| 08 Bonneuil                 | 24 Gimeux                 | 40 Mosnac                   | 56 Triac-Lautrait          |
| 09 Bourg-Charente           | 25 Gondeville             | 41 Mouldars                 | 57 Verrières               |
| 10 Bouteville               | 26 Graves-Saint-Amant     | 42 Nercillac                | 58 Vibrac                  |
| 11 Boutiers-Saint-Trojan    | 27 Hiersac                | 43 Réparsac                 |                            |
| 12 Bréville                 | 28 Houlette               | 44 Saint-Brice              |                            |
| 13 Champmillon              | 29 Jarnac                 | 45 Saint-Fort-sur-le-Né     |                            |
| 14 Chassors                 | 30 Javrezac               | 46 Saint-Laurent-de-Cognac  |                            |
| 15 Châteaubernard           | 31 Juillac-le-Coq         | 47 Saint-Même-les-Carrières |                            |
| 16 Châteauneuf-sur-Charente | 32 Julienne               | 48 Saint-Preuil             |                            |

## DOSSIER SPÉCIAL

# Votre nouvelle communauté d'agglomération

### 2 ANS DE CONCERTATION POUR PASSER DE 4 À 1

“Qui pourrait penser que ce soit simple de fusionner 4 communautés de communes pour former une communauté d'agglomération. Des compétences différentes, des pratiques différentes, des modes de gouvernance différents, une histoire, une culture différentes, tout aurait pu rendre cette fusion très délicate” lance Michel Gourinchas, président de Grand Cognac. “Et pourtant, l'intérêt du territoire, la volonté de travailler à son développement l'ont emporté.”

“Il y a eu un gros travail en amont qui a été mené par un comité de pilotage composé des 4 présidents des communautés de communes, Véronique Marendat pour la communauté de communes de Grande Champagne, Annick-Franck Martaud pour Jarnac, Jean-Paul Zucchi pour la Région de Châteauneuf et moi pour la communauté de communes de Grand Cognac, auquel ont été associés Jérôme Sourisseau pour le syndicat de pays Ouest Charente-Pays du cognac et Alain Riffaud pour le Scot, schéma de cohérence territoriale. Et il faut ajouter une très forte implication des maires de toute la future communauté d'agglomération. Mais il faut également souligner que rien n'aurait été possible sans le travail mené par les services avec Dominique Segalen, directeur des services à la baguette.”

#### PREMIERS ÉCHANGES

“Dès qu'il a été question de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les élus des communautés de communes savaient qu'ils seraient appelés à s'unir. Ceux



“Rassembler, unir, donner un sens de marche pour une communauté d'agglomération moderne, rurale et solidaire au service de ses habitants et de ses communes”

de notre territoire ont décidé de ne pas subir une quelconque fusion, mais bien au contraire de l'organiser eux-mêmes. Et cela dès fin 2014” précise Dominique Segalen.

Le 11 septembre 2015, les communautés de communes de Grand Cognac, de Grande Champagne et de la Région de Châteauneuf réunissent tous les conseillers municipaux pour leur expliquer la démarche, les sensibiliser à la fusion et leur présenter le contexte de sa place dans la nouvelle grande région.

#### RÉORGANISER LES SERVICES

Dès janvier 2016, la machine est en route à raison d'une réunion par semaine. “Les élus communautaires sont associés aux travaux, avec l'appui des techniciens de toutes les collectivités. Ensemble ils apprennent à connaître leur futur territoire. L'avantage est que les techniciens collaborent et que cela nous permet de mettre en place l'organisation des services. Au second trimestre 2016, je suis en mesure de proposer une préfiguration d'organigramme des services, qui fait quoi et où”. La communauté de communes de Grand Cognac employait alors une centaine de personnes,

celle de Jarnac 110, Grande Champagne une trentaine et Châteauneuf 7. "Deux tiers de ces personnes ne changent pas de métier, mais un tiers va avoir de nouvelles fonctions et responsabilités, changer de hiérarchie et de lieu de travail. Fin octobre, deux mois avant la fusion, l'ensemble des agents connaissent leur affectation et leur mission. On pouvait alors mettre en place les procédures d'organisation".

Dans le même temps les élus de la future communauté d'agglomération ont anticipé l'installation de leurs services en aménageant une partie de l'ancien hôpital de Cognac, dont ils vont faire leur siège. Cognac rassemblera les fonctions ressources, les supports administratifs. L'ancien siège de la communauté de communes de Jarnac accueillera ce qui concerne l'éducation, la jeunesse et le tourisme. Pour celui de la communauté de communes de Grande Champagne à Genté, ce sera le service de développement économique. À Châteauneuf-sur-Charente, le service Eau et Assainissement s'installera dans les bâtiments du syndicat d'eau et d'assainissement. Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la communauté d'agglomération de Grand Cognac est en ordre de marche.

### ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

"Une fois établi qu'il y avait consensus sur le fait que je puisse être président, je souhaitais que les vice-présidences reflètent les territoires avec une priorité pour celles et ceux qui étaient en responsabilité dans les communautés de communes précédentes, souligne Michel Gourinchas. Cela n'a pas empêché des candidatures autonomes mais la liste proposée a été totalement élue, conseillers délégués y compris. C'est important d'avoir une équipe qui partage une même vision du territoire et de son avenir."

### DE BEAUX DÉBATS EN PERSPECTIVE ?

"Oui et en même temps nous avons affiché d'entrée nos priorités : une agglomération de projets et de services pour les communes et les citoyens. Premier investissement affiché et voté à l'unanimité le numérique en triple play dans l'ensemble des communes et des foyers d'ici 5 ans. Pour moi, il s'agit clairement d'un acte fondateur et fédérateur de notre communauté d'agglomération. La réussite par notre capacité à agir en direction des habitants qu'ils soient urbains ou ruraux. Nous avons un beau challenge pour les 3 années qui viennent."

## DATES-CLÉS

### 7 AOÛT 2015 LOI SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (NOTRe)

#### COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

11 mars 2016

Présentation par le Préfet du schéma départemental de l'intercommunalité prévoyant la création d'une communauté d'agglomération

28 octobre 2016

Vote du schéma départemental de l'intercommunalité avec la création de la communauté d'agglomération de Grand Cognac

### 5 OCTOBRE 2016 INAUGURATION DE L'HÔTEL DE COMMUNAUTÉ 6 rue de Valdepenas à Cognac

#### PREMIERS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

5 janvier 2017  
Conseil transitoire  
d'installation

19 janvier 2017  
Élection du Président  
et des Vice-présidents

2 février 2017  
Élection du Bureau

23 février 2017  
Adoption de la charte  
de gouvernance, règlement  
de l'assemblée et élection  
des membres  
des commissions

30 mars 2017  
Vote du budget primitif

## LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

### 1 CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il décide et administre Grand Cognac dans les limites fixées par la loi, par les statuts et selon l'intérêt communautaire.

#### Composition

96 conseillers titulaires et 51 suppléants, chaque commune dispose d'au moins un représentant.

### 1 BUREAU

C'est un organe essentiellement consultatif qui conduit le projet de territoire et assure la transversalité entre les politiques et les actions. Il oriente le travail des commissions.

#### Composition

Président et vice-présidents principalement

### 13 COMMISSIONS

Elles étudient les projets, préparent les décisions et suivent leur réalisation.

#### 8 commissions thématiques

- Économie - tourisme ·
- Sport - éducation - jeunesse ·
- Administration générale - finances ·
- Culture - patrimoine · · Mobilités - voirie ·
- Grand cycle de l'eau · · Territoire ·
- Développement durable et participation citoyenne ·

#### 5 commissions spécialisées

CAO + CLECT + CCSPL  
CDSP + MAPA

#### Composition

35 conseillers  
communautaires  
au maximum

### 1 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Il donne un avis consultatif sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification, la conception et l'évaluation des politiques locales de développement durable.

#### Composition

Représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

### 1 CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle participe à la définition du projet communautaire et donne un avis sur les projets structurants du territoire.

#### Composition

Maires du territoire. Elle peut faire appel à des experts pour étudier les projets.



# Dans quels domaines INTERVIENT GRAND COGNAC ?

## LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Développement économique  
et promotion du tourisme



Aménagement  
de l'espace



Transport public



Habitat



Politique de la ville



Aire d'accueil  
des gens du voyage



Collecte et traitement  
des déchets

## LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Voirie



Eau et assainissement



Actions sociales

## LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES



Politique sportive



Politique culturelle



Enfance Jeunesse



Petite enfance



Protection  
de l'environnement



Équipements touristiques



Très haut débit

D'ici la **fin de l'année**, les conseillers  
communautaires de Grand Cognac devront  
déterminer les **compétences optionnelles**  
ou **supplémentaires** qui resteront  
communautaires ou redeviendront municipales.

# Les conseillers ont adopté LE VOTE ÉLECTRONIQUE

“Avec 96 délégués communautaires et quelque 50 rapports à voter lors de chaque conseil, on ne pouvait pas continuer à voter à main levée” explique Dominique Segalen, directeur général des services. Lors de la mise en place de la communauté d'agglomération consacrée à l'élection du Président et des Vice-présidents, la séance a duré 2 heures avec le vote électronique. D'autres collectivités du même type ont siégé entre 6 et 8 heures pour élire leur bureau.

Reste qu'il faut gagner la confiance des votants. Mon vote sera-t-il bien enregistré ? Le secret sera-t-il conservé pendant et après le vote ? Avec l'informatique on ne sait jamais. La confiance dans le vote électronique est primordiale. Aussi dès juin 2016, 6 mois avant

la constitution de la communauté d'agglomération, le vote électronique a été testé dans chaque communauté de communes. Le fonctionnement est simple. Chaque conseiller a un boîtier. Pour les votes publics, les résultats sont affichés sur un grand écran. Chacun peut voir qui a voté quoi, comme à main levée. Pour les votes à bulletin secret, seul le résultat final est affiché et aucune donnée ne reste dans le système informatique. Le résultat du vote est immédiat et enregistré. Le votant avant de valider son choix a la possibilité de le modifier s'il le souhaite.

La rapidité et surtout la fiabilité de l'enregistrement sont considérables. C'est autant de temps de gagné pour la présentation des dossiers et les débats.

## GEMAPI

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, Grand Cognac assurera la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

“Les enjeux sont cruciaux et le volet le plus spectaculaire – celui des inondations – ne doit pas cacher l'importance écologique et environnementale des autres missions” explique Dominique Petit, conseillère déléguée à la gestion des milieux aquatiques à Grand Cognac. En bref, il s'agit de l'aménagement de notre portion de bassin hydrographique, de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau et plans d'eau naturels ou artificiels avec leurs accès, de la défense contre les inondations, de la préservation des zones humides. “Tout cela certes afin d'éviter les inondations mais aussi de minimiser l'impact des périodes de sécheresse sur la faune, la flore et la population”.

### SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

La compétence GEMAPI pourra être exercée en propre par Grand Cognac ou déléguée voire transférée à des structures existantes qui ont le savoir-faire et disposent de techniciens compétents et de relais efficaces dans les communes.

Aujourd'hui une bonne partie du travail est effectuée par les syndicats de rivière : au sud de Grand Cognac intervient le syndicat du bassin du Né, au nord celui du bassin de l'Antenne, à l'ouest celui du bassin des rivières de l'Angoumois et enfin au nord-ouest celui de la Guirlande.

Au milieu reste une zone blanche qui représente à peu près la moitié du territoire. Le rattachement de ces communes orphelines est d'autant plus important que les syndicats font actuellement le diagnostic des besoins, chacun sur son secteur. Diagnostic qui induira budgets et financements. “L'État insiste – à raison – sur la notion de solidarité”.

Quid du financement de cette nouvelle compétence ? Il pourrait se faire soit via le budget général de Grand Cognac, soit via l'instauration de la taxe Gemapi dont l'Etat prévoit qu'elle soit adossée à la taxe foncière, à la taxe d'habitation ou à la contribution foncière des entreprises. “Tout dépendra de la position du curseur politique : a minima pour un engagement limité, a maxima pour une volonté proactive”.

Les décisions seront prises à la rentrée. D'ici là, confortés dans leur mission, les syndicats de bassin font l'inventaire des travaux à réaliser. Du pré vert à l'eau bleue, il s'agit, rien de moins, de la maîtrise de l'écoulement de nos cours d'eau, de la protection de la nature, nous y compris, et en définitive de la qualité de notre eau...

# Zoom sur...

## LA COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT



Avec un **prix moyen de 2,13 € le m<sup>3</sup>**, l'eau potable coûte environ **50 fois moins** qu'une eau en bouteille achetée en hard discount.



La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a confié de nouvelles attributions aux collectivités. Le transfert obligatoire des compétences communales en matière d'eau et d'assainissement vers les communautés d'agglomération est ainsi programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Localement certaines des anciennes communautés de communes composant aujourd'hui Grand Cognac exerçaient la compétence Assainissement avant la fusion,

et c'est donc tout naturellement que la communauté d'agglomération a décidé d'exercer dès sa création et par anticipation les compétences Eau et Assainissement. Cette nouvelle organisation permet d'assurer sur l'ensemble du territoire la parfaite cohérence des décisions grâce à un pilotage par une seule entité.

Grand Cognac veille ainsi à la qualité de la ressource en eau, à en garantir l'approvisionnement aux usagers, mais aussi au traitement des eaux usées, ainsi qu'à la gestion des eaux pluviales.

### LES CONSÉQUENCES DU TRANSFERT

Le transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté d'agglomération a eu plusieurs conséquences. Tout d'abord la dissolution des syndicats d'eau, d'assainissement, à une seule exception, pour une raison de territorialité, qui sera résolue fin 2017. Ensuite la reprise des contrats de toutes les délégations de service public existantes jusqu'à leur terme. Grand Cognac en est l'autorité d'organisation et de contrôle. "Certains contrats seront renégociés avant leur terme, les autres feront à échéance l'objet d'une consultation ouverte. Nous nous réserverons le droit de passer en régie si les offres des délégataires ne répondent pas à nos attentes" explique Mickaël Villéger, Vice-président en charge du grand cycle de l'eau.

Notre territoire compte actuellement 16 régies et 9 délégations de service public pour assurer le service d'assainissement collectif, 3 régies pour l'assainissement non collectif, 1 régie et 8 délégations de service public pour la distribution de l'eau potable. Veolia, Agur et la Saur sont actuellement les exploitants ayant reçu délégation.

"Le service Eau assure la production d'eau par captage ou pompage, la protection du point de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine, ce qui représente 1 500 km de canalisations, 11 captages et 70 châteaux d'eau que nous devons entretenir."

"Le service Assainissement collectif assure quant à lui la mission de contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites avec pas moins de 473 km de réseau et 30 stations d'épuration à gérer."

"Pour l'assainissement non collectif – 11 000 installations – nous avons une mission de contrôle des fosses, des épandages, des filtres. Ces contrôles sont systématiques tous les 7 ou 10 ans pour le moment."

Les compétences Eau et Assainissement prises par la communauté d'agglomération lui donnent toute autorité légale pour l'harmonisation, l'unification et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. Avec pour l'utilisateur – 37 000 abonnés en eau potable et 23 000 en assainissement collectif – un seul interlocuteur.

### QU'EN EST-IL DES TARIFS ?

Le tarif moyen de l'assainissement collectif se situe en moyenne à 2,69 € le m<sup>3</sup> (de 1,78 à 4,25 € le m<sup>3</sup>).

**Avec un prix moyen de 2,13 € le m<sup>3</sup> (1,69 à 2,66 € le m<sup>3</sup>), l'eau potable coûte environ 50 fois moins qu'une eau en bouteille achetée en hard discount.**

Les écarts de prix de l'eau potable sur le territoire sont actuellement justifiés par les disparités existantes dans les modes de gestion (régie, délégation de service public), mais aussi par le nombre de mètres linéaires de réseau à entretenir par abonné.

L'harmonisation des tarifs sur l'ensemble du territoire fait partie des obligations imposées par la loi et fait partie des chantiers prioritaires.

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Pour les secteurs couverts par une délégation de service, les usagers doivent continuer à contacter les exploitants. Rien ne change pour eux. Ceux qui dépendent d'une régie s'adressent désormais à Grand Cognac, par mail [eau-assainissement@grand-cognac.fr](mailto:eau-assainissement@grand-cognac.fr) ou par téléphone au 05 45 35 12 29.

### GRAND COGNAC CE SONT

**1500 km**  
de canalisations  
d'eau potable

**37 000**  
abonnés  
à l'eau potable

**11**  
captages

**70**  
châteaux  
d'eau

**473 km**  
de réseau  
d'assainissement  
collectif

**23 000**  
abonnés  
à l'assainissement  
collectif

**11 000**  
installations  
d'assainissement  
non collectif

**30**  
stations  
d'épuration



## Zoom sur...

### LA COMPÉTENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, sans que vous n'ayez réellement vu la différence, c'est la communauté d'agglomération qui a la responsabilité de la collecte et du traitement des déchets. Grand Cognac a pour le moment repris les modalités de gestion du service telles qu'elles étaient assurées sur les communes et les anciennes communautés de communes du territoire.

#### CÔTÉ COLLECTE

À Cognac, le ramassage des déchets ménagers dépendait directement de la ville qui avait confié le service à la société Véolia. La communauté d'agglomération a donc repris le contrat qui liait cette entreprise à la ville jusqu'à son terme. Ce contrat comprend la collecte de l'ensemble des déchets (ordures ménagères, recyclables, verre, encombrants...) mais aussi la gestion de la déchetterie de Cognac située sur la zone d'activités de la Haute-Sarrazine.

Sur les autres communes du territoire, le syndicat intercommunal Calitom\* assurait la gestion du ramassage des ordures et la gestion des 5 déchetteries du territoire (Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Hiersac, Jarnac et Segonzac), soit en régie directe, soit par l'intermédiaire d'un contrat de prestations de services. La continuité de service est aujourd'hui assurée grâce à une convention provisoire entre le syndicat et la communauté d'agglomération.

D'ici le 30 juin 2017, la communauté d'agglomération doit se prononcer sur la manière dont elle souhaite assurer la gestion de la collecte des déchets ménagers. Trois possibilités lui sont offertes :

- Rester sur le même principe qu'actuellement, c'est-à-dire la gestion de la collecte par la communauté d'agglomération sur la commune de Cognac (au travers du marché de prestation actuel) et transférer la collecte sur les autres communes à Calitom.
- Transférer la collecte à Calitom sur l'ensemble du territoire.



- Assurer la gestion de la collecte sur l'ensemble du territoire soit avec les contrats de prestations de services soit en régie.

Afin d'éclairer les élus sur le choix le plus intéressant pour le territoire, Grand Cognac a lancé une étude visant à analyser les impacts techniques, juridiques et financiers de chacun des trois scénarii.

#### CÔTÉ TRAITEMENT

Pour le traitement de vos déchets, c'était et cela continue d'être le syndicat Calitom qui assure le service pour l'ensemble du territoire. La communauté d'agglomération a en effet signé une convention de continuité de service et a demandé son adhésion au syndicat.

#### CE QUI CHANGE POUR L'USAGER

De manière générale, pour le moment, aucun changement n'est prévu.

Cependant, les habitants de la ville de Cognac doivent dorénavant téléphoner au service Gestion des déchets de Grand Cognac au 05 45 36 64 30 pour toute question relevant de la collecte sur la ville. Il existe notamment une collecte des encombrants sur rendez-vous. Les enlèvements ont lieu le 1<sup>er</sup> vendredi du mois. Pour les cognaçais qui habitent en habitat collectif, c'est le 3<sup>e</sup> vendredi du mois.

Toujours pour les habitants de Cognac, ceux qui n'ont pas la possibilité d'entreposer un bac de tri chez eux peuvent obtenir des sacs jaunes dans les lieux habituels (services techniques et centres sociaux de Cognac) mais aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier à l'Hôtel de communauté.

Sur tout le territoire (hors Cognac), pour tout renseignement sur la collecte et les déchetteries, contactez Calitom.

\* Calitom est un service public des déchets de Charente qui assure les services de prévention, collecte et traitement des déchets ménagers. Pour plus d'informations, [www.calitom.com](http://www.calitom.com)

## Mutualiser des services



Mutualiser des services, c'est partager du personnel, des équipements ou des matériels avec les communes-membres du territoire. C'est donc faire des économies, rationaliser des interventions publiques d'une part, mais surtout apporter plus d'expertise d'autre part. Le législateur ne s'y est pas trompé en posant le schéma de mutualisation comme obligation légale pour les communautés de communes et communautés d'agglomération. Libre à elles de choisir ce qu'elles mutualisent.

#### CE QUI A ÉTÉ FAIT

La communauté de communes de Grand Cognac avait entamé cette démarche en 2015 en distinguant bien ce qui relevait d'une mission générale, et qui serait donc gratuit pour les communes, des autres services nécessitant des remboursements de frais directement liés à la prestation. "C'est ce que nous appelons les services communs. On met à disposition une équipe de spécialistes, compétents et outillés. Les communes sont libres de faire appel à ce service ou pas" explique Lilian Jousson, Vice-président en charge de la mutualisation.

Avant la création de la communauté d'agglomération, la communauté de communes de Grand Cognac avait créé 8 services communs avec les communes de son territoire :

- accompagnement à l'archivage,
- bureau d'études,
- conseil juridique,
- instruction du droit des sols,
- entretien des stades,
- hygiène et sécurité au travail,
- marchés publics et coordination des groupements de commandes,
- recherche de financements.

Sur les 3 autres communautés de communes ayant intégré la communauté d'agglomération, peu de mutualisations formelles avaient été mises en œuvre. Les communautés de communes de Jarnac et de la Région de Châteauneuf disposaient toutefois d'un système de prêt de matériel technique.

#### QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

"Tous ces services ont été repris dans le cadre de la communauté d'agglomération. Il se peut qu'il y ait de nouveaux besoins. Cela demande un inventaire, un diagnostic, à partir duquel le comité de pilotage fera une proposition de schéma de mutualisations, que le conseil communautaire sera appelé à valider, voire à amender."

Par exemple, le service d'instruction du droit des sols (permis de construire, de démolition ou d'aménagement, etc.) est d'ores-et-déjà actif sur l'ensemble de la communauté d'agglomération car il était déjà calibré en personnel et en moyens pour assurer l'instruction des dossiers pour l'ensemble du territoire. Ce service est gratuit pour les communes qui restent toutefois le premier interlocuteur de l'habitant ou de l'entrepreneur qui souhaite retirer ou déposer une demande de permis. Les mairies remettent les demandes reçues aux services de la communauté d'agglomération qui les traitent et qui les restituent ensuite au maire puisque ce dernier reste l'autorité accordant ou refusant le permis.

Le service d'instruction du droit des sols est emblématique de la dynamique de mutualisation voulue par les élus. L'objectif est d'assurer de la proximité et de la rapidité dans le traitement des dossiers avec l'assurance pour le déposant – appelé aussi pétitionnaire – d'avoir toujours une réponse dans les délais impartis. Le service dispose ainsi d'un bureau à Cognac et d'un autre à Jarnac. 8 personnes pour traiter en moyenne 400 dossiers par mois.

Sa réussite est une motivation pour aller plus loin dans le schéma de mutualisation et avoir une ambition pour le territoire de l'agglomération de Grand Cognac.

# Les conseillers communautaires



## CONSEILLERS TITULAIRES MEMBRES DU BUREAU

- 1 **Michel GOURINCHAS**, Président de Grand Cognac
- 2 **Véronique MARENDAT**, 1<sup>re</sup> vice-présidente, en charge du développement économique, de l'emploi et des relations internationales
- 3 **Annick-Franck MARTAUD**, 2<sup>e</sup> vice-président en charge de l'éducation-jeunesse-enfance
- 4 **Jean-Paul ZUCCHI**, 3<sup>e</sup> vice-président en charge de la gouvernance et de l'équilibre des territoires
- 5 **Jérôme SOURISSEAU**, 4<sup>e</sup> vice-président en charge des finances, de l'administration générale et de l'agriculture
- 6 **Alain RIFFAUD**, 5<sup>e</sup> vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de la santé
- 7 **Chantal NADEAU**, 6<sup>e</sup> vice-présidente en charge du tourisme
- 8 **Gérard FAURIE**, 7<sup>e</sup> vice-président en charge du sport
- 9 **Pierre BERTON**, 8<sup>e</sup> vice-président en charge du fleuve Charente
- 10 **Pierre-Yves BRIAND**, 9<sup>e</sup> vice-président en charge des mobilités
- 11 **François RABY**, 10<sup>e</sup> vice-président en charge de la commande publique
- 12 **Lilian JOUSSON**, 11<sup>e</sup> vice-président en charge du logement, de l'habitat et de la mutualisation
- 13 **Pascale BELLE**, 12<sup>e</sup> vice-présidente en charge du développement durable, de la démocratie participative et de la gestion des déchets
- 14 **Mickaël VILLEGIER**, 13<sup>e</sup> vice-président en charge du grand cycle de l'eau : eau potable, assainissement et Gemapi
- 15 **Nicole ROY**, 14<sup>e</sup> vice-présidente en charge de la culture
- 16 **François RAUD**, 15<sup>e</sup> vice-président en charge des ressources humaines

## CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

- 17 **Rémy BRIAULT** (Salles-d'Angles) : Voirie
- 18 **Romuald CARRY** (Cognac) : Relation avec les associations et clubs sportifs
- 19 **Bernard DUPONT** (Nercillac) : Eau et assainissement
- 20 **Bertrand LAURENT** (Les Métairies) : Bâtiments
- 21 **Monique MARTINOT** (Bellevigne, ex-Nonville) : Éducation jeunesse
- 22 **Dominique PETIT** (Châteaubernard) : Gemapi
- 23 **Bernard POPELARD** (Champmillon) : Patrimoine
- 24 **Hélène TOURNADRE** (Ars) : Santé



## CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

- 25 Marilyne AGOSTINHO FERREIRA (Cognac)  
 26 Noël BELLIOU (Cognac)  
 27 Sébastien BRETAUD (Triac-Lautrait)  
 28 David CHAGNEAUD (Hiersac)  
 29 Alain CHOLLET (St-Laurent-de-Cognac)  
 30 Simon CLAVURIER (Cognac)  
 31 Jean-Christophe COR (Mérignac)  
 32 Xavier DAUDIN (Bellevigne, ex-Touzac)  
 33 Christian DECOODT (Merpins)  
 34 Jean-Jacques DELAGE (St-Simon)  
 35 Michel DESAFIT (Verrières)  
 36 Nicole DESCHAMPHAMLAERE (Fleurac)  
 37 Jacques DESLIAS (Bouteville)  
 38 Martial DESPORT (Moulidars)  
 39 Georges DEVIGE (Foussignac)  
 40 Guy DEWEVRE (Mosnac)  
 41 Christian DUFRONT (Angeac-Charente)  
 42 Elisabeth DUMONT (Gondeville)  
 - Richard FERCHAUD (Cognac)  
 - Michel FOUGERE (Criteuil-la-Magdeleine)  
 45 Stéphanie FRITZ (Merpins)  
 - Gérard GAYOUX (Bonneuil)  
 47 Philippe GESSE (Jarnac)  
 48 Laurence GIRARD (Ste-Sévère)  
 49 Didier GOIS (Mesnac)  
 50 Christel GOMBAUD (Châteaubernard)  
 51 Jean GRAVERAUD (Ambleville)  
 52 Marie-Christine GRIGNON (Vibrac)  
 53 Claude GUIARD (Birac)  
 54 Claude GUINET (Cognac)  
 55 Jean-François HEROUARD (Cognac)  
 56 Stéphanie HIBON-MINET (Châteauneuf-sur-Charente)  
 57 Chantal HILLAIRET (Bellevigne, ex-Erville)  
 58 Marianne JEANDIDIER (Cognac)  
 59 Christian JOBIT (Graves-St-Amant)  
 60 Gérard JOUANNET (Cognac)  
 61 Danielle JOURZAC (Cognac)  
 62 Mehdi KALAI (Bréville)  
 63 Jean-Marc LACOMBE (Julienne)  
 64 Nathalie LACROIX (Cognac)  
 65 Patrick LAFARGE (Chassors)  
 - Michel LALANNE (Bellevigne, ex-Viville)

- 67 Éric LAMBERT (Bellevigne, ex-Malaville)  
 68 Isabelle LASSALLE (Cognac)  
 69 Colette LAURICHESSE (Segonzac)  
 70 Michelle LE FLOCH (Cognac)  
 71 Jean-Louis LEVESQUE (Châteauneuf-sur-Charente)  
 72 Éric LIAUD (Châteaubernard)  
 73 Françoise MANDEAU (Cognac)  
 74 Bernard MARCEAU (St-Même-les-Carières)  
 75 Pascal MARTIN (St-Fort-sur-le-Né)  
 76 Bernard MAUZE (Gensac-la-Pallue)  
 77 Dominique MERCIER (Lignières-Sonneville)  
 78 Christian MEUNIER (Réparsac)  
 79 Anne-Marie MICHENAUD (Cognac)  
 80 Philippe NIFENECKER (Boutiers-St-Trojan)  
 81 Jean-Marie NOUVEAU (Juillac-Le-Coq)  
 - Catherine PARENT (Jarnac)  
 83 Francis PAUMERO (Cherves-Richemont)  
 - Bernard PISSOT (Mainxe)  
 85 Annie-Claude POIRAT (Cognac)  
 - Émilie RICHAUD (Cognac)  
 87 Jean-Philippe ROY (Sigogne)  
 88 Christophe ROY (Jarnac)  
 89 Jérôme ROYER (Jarnac)  
 90 Patrick SEDLACEK (Cognac)  
 91 Dominique SOUCHAUD (St-Sulpice-de-Cognac)  
 92 Jean-Claude TESSENDIER (St-Brice)  
 93 Olivier TOUBOUL (Cognac)  
 94 Jean-François VALEGEAS (Cognac)  
 - Nadia VARLEZ (Cherves-Richemont)  
 96 Marie-Jeanne VIAN (St-Preuil)

## BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2017

45 M€

en fonctionnement  
 (dont 25 % de charges  
 de personnel)

25 M€

d'investissements

Le 1<sup>er</sup> budget

## EST UN BUDGET DE TRANSITION

Le 1<sup>er</sup> budget de Grand Cognac est constitué d'un budget de référence établi en janvier dernier, qui additionne les budgets des communautés de communes qui ont fusionné pour devenir agglomération, puis d'un budget primitif voté en mars. En juin, ce budget primitif sera suivi d'un budget supplémentaire qui s'ajustera aux décisions prises et intégrera les résultats (excédents et déficits) de l'année écoulée. Enfin, à l'automne prochain, une décision modificative pourrait permettre d'ajuster les crédits. Ce n'est donc qu'en fin d'année que Grand Cognac aura une vision précise de la masse financière de ses recettes et de ses dépenses.

QUESTIONS À JÉRÔME SOURISSEAU,  
 Vice-président en charge des finances,  
 de l'administration générale et de l'agriculture

## Comment s'établit un premier budget issu d'une fusion à 4 ?

C'est un exercice compliqué. En effet, dans la pratique, pour élaborer un budget, on se base sur le compte administratif de l'année précédente. Mais aucune des anciennes communautés de communes ne pouvait fournir celui-ci en janvier puisqu'il est généralement édité en mars. Malgré tout, dès la création de l'agglo, le 1<sup>er</sup> janvier, il nous fallait un budget prévisionnel. Nous avons pour cela additionné les 4 budgets prévisionnels des 4 ex-communautés de communes.

## ZOOM SUR...



## LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE

Près de 50 % du budget de fonctionnement sont reversés aux communes sous forme de dotation de solidarité et d'attribution de compensation.

Avant le 1<sup>er</sup> janvier les disparités étaient grandes entre communautés de communes. L'une d'elle attribuait 100 € par habitant, une autre 30 €, une autre rien. Pour la 1<sup>re</sup> année, les conseillers communautaires ont décidé d'aligner les 58 communes de l'agglomération sur la dotation la plus élevée, se laissant la liberté de réévaluer ce montant au prochain budget.

Nous avons obtenu ainsi une première version du budget en déséquilibre, avec plus de dépenses que de recettes, car sans reprise des résultats 2016.

## Donc inacceptable ?

En toute logique oui. Sauf qu'il y avait des explications et une situation exceptionnelle. Nous n'avions pas les résultats comptables de l'année précédente. De plus nous avons affirmé notre volonté politique d'une dotation de solidarité élevée pour cette 1<sup>re</sup> année d'exercice, dans la mesure où beaucoup de communes avaient, elles, établi leur budget en l'intégrant. Les causes de ce déséquilibre nous étaient connues.

Mais notre véritable référence sera le budget supplémentaire du mois de juin. Il permettra de fixer de réelles lignes de dépenses et de recettes. Cela dit, il y avait un message important dans cette première approche du budget, malgré des données incomplètes : une grande vigilance sera nécessaire sur le recrutement et sur notre fonctionnement.

## Avez-vous d'ores et déjà un plan d'actions ?

D'abord, pour la 1<sup>re</sup> année, nous limitons les nouveaux investissements. Un seul a été entériné, c'est la mise en place du haut débit sur l'ensemble du territoire. Par contre tout ce qui a été lancé dans les ex-communautés de communes sera achevé. Puis nous devons choisir avant fin 2017 les compétences optionnelles et supplémentaires que la communauté d'agglomération prendra en charge. Le chiffrage de leur application interviendra dans ce choix. Enfin il y a les compétences obligatoires, dont l'agglo assure les dépenses. Sur ce point il faut souligner que la constitution en communauté d'agglomération apporte un bonus financier avec une augmentation de la dotation globale de fonctionnement\*\*.

## Qu'en est-il des impôts prélevés par l'intercommunalité ?

Nous nous sommes donnés 9 ans pour niveler tous nos taux d'imposition et obtenir un taux moyen pondéré.

\*\* La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

## LES GRANDS PROJETS

# 50 km de voie verte le long de la Charente, UN PROJET ÉCOTOURISTIQUE AUX RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PROMETTEUSES



“Les retombées économiques pour notre territoire seront **importantes**, le tourisme génère une **économie non délocalisable**”

**L'aménagement d'une voie verte, accessible aux usagers non motorisés, sur les berges de la Charente, est un projet qui traverse le territoire de la communauté d'agglomération d'est en ouest sur 50 km. Il s'inscrit plus largement dans un projet interdépartemental de création d'une véloroute de 250 km entre Thiviers en Dordogne et l'île d'Aix en Charente-Maritime.**

### 15 KM DÉJÀ AMÉNAGÉS AUTOUR DE COGNAC

L'ex-communauté de communes de Grand Cognac a pratiquement achevé les 15 km qui relevaient de sa compétence sur son territoire. Elle a commencé les travaux en 2013. “Nous achevons, les deux dernières tranches de travaux programmées. Cela concerne les quais de Cognac, en aval du pont Saint-Jacques. Parallèlement aux travaux engagés par la ville de Cognac (voirie, giratoire, stationnement, etc.), il nous revient de réaliser la partie cyclable et piétonne, de 7 mètres de largeur environ, et sa mise en lumière, dès cet été et jusqu'au printemps 2018, précise Pierre Berton, Vice-président en charge du fleuve Charente à Grand Cognac. A l'automne 2017, nous engagerons également les travaux en aval des anciens abattoirs de Cognac, sur un linéaire d'environ 1 km. Il restera l'aménagement de la RD 732

entre le vieux bourg de Merpins et la limite Charente/Charente-Maritime, entre Merpins et Salignac-sur-Charente. Ces travaux qui seront réalisés par le conseil départemental de la Charente, consisteront à créer une voie mixte piétons et vélos, sécurisée, le long de la départementale, avec l'élargissement de deux ponts et de la voirie.”

Au printemps 2018, toute la portion de voie verte concernant l'ancienne communauté de communes de Grand Cognac, entre Saint-Brice à l'est et Merpins à l'ouest, sera donc achevée.

### 35 KM À AMÉNAGER D'ICI 2021

Dans le même temps les services communautaires travaillent sur les études pour la partie située entre Gensac-La-Pallue et Mosnac. “La voie verte empruntera alternativement la rive gauche et la rive droite, franchissant le fleuve par les ponts existants. Nous souhaitons réaliser trois tranches successives d'une douzaine de kilomètres, la première en 2019, la dernière en 2021. Sur ces quelque 35 km, il reste 9 km d'acquisitions foncières à finaliser. C'est long parce que cela concerne environ 130 propriétaires avec lesquels il faut négocier, ou au final, lancer les procédures d'expropriation lorsque cela sera nécessaire.”

Quant à l'aménagement, il sera réalisé dans le même esprit, à savoir un revêtement de type “chemin blanc” calcaire en zone rurale et naturelle. Des aménagements plus qualitatifs seront envisagés dans les parties urbaines ou périurbaines, comme sur les quais de Jarnac, la traversée de Bourg-Charente ou de Châteauneuf-sur-Charente, par exemple.

Toutes les communes concernées par la voie verte sont consultées pour connaître leurs souhaits en matière d'aménagements, pontons pour les pêcheurs, bateaux de plaisance, aires de pique-nique, installation de bancs ou de poubelles.

### UN ATOUT TOURISTIQUE PROMETTEUR

“Cette voie verte est un lien fort de notre nouvelle agglomération, et constitue un lieu d'attractivité touristique commun pour toutes les communes du territoire” affirme Chantal Nadeau, Vice-présidente en charge du tourisme. De plus elle relie deux importants tracés de véloroutes européennes : la Scandibérique à l'Est, de la Norvège à l'Espagne et la Véloodyssée, à l'ouest, du nord de la Bretagne à l'Espagne en longeant la côte Atlantique. Notre projet est de nous inspirer du célèbre trajet “La Loire en vélo”, pour aménager des aires de stationnement, des haltes de visites, des parkings pour vélos, indiquer les points de restauration, les lieux à visiter.”

Le fleuve Charente est bien entendu indissociable de la voie verte. Ce qui se passe sur l'eau est inséparable de ce qui se passe sur les berges. Mieux encore, tout cela se complète, s'harmonise pour une offre touristique de qualité. À partir du fleuve, sur lequel vous naviguerez, ou sur les rives duquel vous circulerez, vous pourrez vous diriger à l'intérieur des terres, emprunter des chemins de randonnées, visiter des villages, des sites caractéristiques de notre territoire. Il y en a d'innombrables dans un rayon de cinq kilomètres autour du fleuve. Il s'agit de les répertorier, de les valoriser, pour proposer de véritables circuits touristiques. Exemple, à partir de la voie verte, le randonneur, le cyclotouriste pourra s'écarter pour aller visiter le dolmen de Saint-Brice et l'abbaye de Châtres. Ailleurs il sera à quelques centaines de mètres du château de Bouteville, où bien à portée de pataugas du dinosaure d'Angeac-Charente.

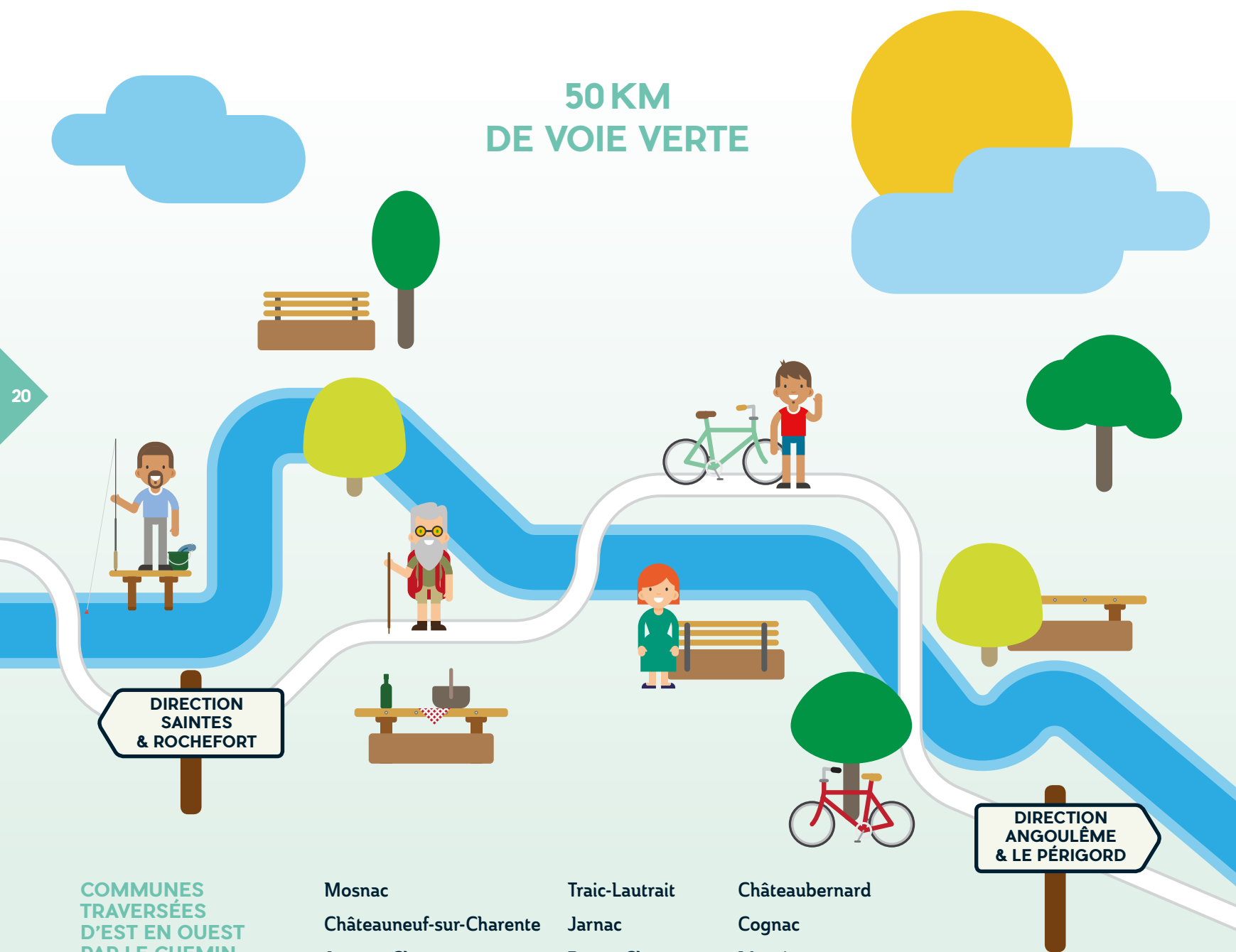
Une offre multimodale (plusieurs modes de locomotion), bien structurée est toujours attrayante et efficace. À des points précis vous trouverez des canoës, à d'autres vous les laisserez pour enfourcher un vélo, que vous pourrez laisser quelques kilomètres plus loin, pour continuer à pied. Les plaisanciers sur leurs bateaux de location apprécieront d'avoir des vélos à leur disposition pour pénétrer à l'intérieur des terres. À nous de proposer des packs comprenant, au choix divers moyens de locomotion ludiques, des hébergements,

des lieux de visites, des points de restauration. L'office de tourisme en fera la promotion sur place et Charente Tourisme au plan national. À nous d'organiser et d'harmoniser ce potentiel touristique.

Pour Pierre Berton c'est tout l'enjeu de l'aménagement de la voie verte sur les rives de la Charente et d'une bonne exploitation des atouts offerts par le fleuve. "Les retombées

économiques pour notre territoire seront importantes, avec un avantage non négligeable : le tourisme génère une économie non délocalisable."

50 KM  
DE VOIE VERTE



COMMUNES  
TRAVERSÉES  
D'EST EN OUEST  
PAR LE CHEMIN

Mosnac  
Châteauneuf-sur-Charente  
Angeac-Charente  
Saint-Simon  
Bassac

Traic-Lautrait  
Jarnac  
Bourg-Charente  
Gensac-La-Pallue  
Saint-Brice

Châteaubernard  
Cognac  
Merpins

LES GRANDS PROJETS



L'X'Eau, le futur centre aquatique  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La natation est l'une des trois premières activités physiques pratiquées par les Français. Mais au-delà de la natation proprement dite, les activités proposées en piscine ont bien évolué depuis plusieurs années. D'ailleurs on ne construit plus de piscines au sens strict aujourd'hui pour le grand public mais des centres aquatiques.

Les loisirs liés à l'eau, à la détente, aux soins du corps, aux exercices de maintien en forme s'y sont en effet développés très largement et deviennent indissociables de la pratique "classique" de la piscine comme lieu d'apprentissage et de sport. On s'y retrouve à tous les âges de la vie pour des activités aussi diverses que variées.

C'est dans cet esprit que le centre aquatique L'X'Eau a été conçu et ce, dans une ambiance contemporaine.

LUMINEUX ET ÉCO-CONFORTABLE

Fin 2017, le centre aquatique L'X'Eau ouvrira ses portes au public sur le quartier des Vauzelles, avenue d'Angoulême à Châteaubernard. Les travaux ont commencé au cours

de l'été 2015 et ils s'achèveront à l'automne 2017. Ce sont les essais techniques de mise en eau des bassins et les contrôles sanitaires et de sécurité qui détermineront la date exacte de l'ouverture. Il faudra donc encore attendre quelques mois avant de la connaître.

L'architecture du bâtiment est de facture contemporaine. Orienté vers le sud, ses larges surfaces vitrées laisseront pénétrer la lumière naturelle en toute saison dans une atmosphère reposante de tons gris et de grands espaces en intérieur. Un confort visuel mais aussi olfactif puisque les conseillers communautaires qui ont retenu le projet du cabinet d'architecture BVL en février 2015, sous la présidence de Robert Richard, ont en effet fait le choix d'un traitement de l'eau à l'ozone pour limiter les désagréments traditionnels des odeurs de chlore.

Côté énergétique, l'X'Eau sera alimenté par une chaufferie au bois pour le chauffage de l'air et de l'eau des bassins. Cette chaufferie qui vient d'être construite à proximité du bâtiment approvisionnera également le quartier des Vauzelles grâce au déploiement d'un réseau de chaleur.

Autre particularité, les bassins sont réalisés avec des parois en inox. Simple à entretenir, ce matériau est peu propice à la prolifération bactérienne et présente moins de risques de fissurations et de fuites qu'un bassin carrelé.

L'ensemble de ces choix doit permettre de limiter les consommations d'eau et d'énergie. C'est plus confortable pour les nageurs et c'est mieux pour la planète !

### GRAND PUBLIC

Le centre aquatique vivra au rythme des saisons. En hiver, vous disposerez de 2 espaces intérieurs, d'une capacité maximum de 600 personnes. D'une part, les bassins sportifs



et ludiques qui seront ouverts au grand public entre midi et deux, en fin de journée en période scolaire, et en continu du midi à la fin de journée le week-end et pendant les vacances scolaires. D'autre part, l'espace de bien-être, qui accueillera jusqu'à 70 personnes, sera ouvert en continu du milieu de matinée à la fin d'après-midi. De quoi vous détendre en profitant de la rivière massante, du spa, du sauna ou du hammam.

Dès les beaux jours, l'espace extérieur sera ouvert. Vous y trouverez des plages minérales et végétalisées, sans grains de sable pour vous chatouiller les orteils, ainsi qu'une piscine avec boule à houles pour vous donner l'illusion d'un bord de mer par temps calme.

Été comme hiver, un toboggan de 50 m réglera les fêrus de glissades et de sensations.

### DES ACTIVITÉS À TOUT ÂGE

Le centre aquatique va programmer des activités encadrées pour tous les âges de la vie. Vous commencerez votre approche de l'eau dès votre naissance avec vos parents (bébés nageurs). Vers 4-5 ans, vous continuerez avec eux pour prendre de l'autonomie (éveil aquatique). Puis viendront les cours de natation enfants et adolescents. Si vous avez "séché" les séances, vous aurez encore la possibilité de prendre des cours une fois adulte. Mais pas que. Les 12 éducateurs sportifs seront là aussi pour vous proposer des activités pour avoir la forme, et ce jusqu'à votre grand âge : gymnastique, trampoline, vélo dans l'eau... Et, accrochez-vous, des circuits trainings vous permettront de mêler plusieurs activités en 45 mn. Mais n'ayez aucune crainte, les éducateurs adapteront les séances en intensité cardiaque et au niveau musculaire en fonction de votre condition physique et de vos attentes. Les femmes enceintes auront aussi un créneau. Et si une expérience malheureuse vous a fait craindre l'eau, vous pourrez prendre des cours d'aquaphobie pour dépasser votre peur. Vous allez aimer venir à la piscine !

### LES ACCOMPAGNANTS NE SONT PAS OUBLIÉS

Pour les proches qui accompagnent un nageur ou un sportif, un espace panoramique leur sera réservé pour pouvoir assister aux séances sans entrer dans les espaces aquatiques.

Envie d'une petite pause, la cafétéria située à l'entrée sera aussi un point de convivialité faisant facilement passer l'attente autour d'une boisson ou d'un encas.

### QUESTION TARIFS

Ils ne sont pas encore arrêtés mais le premier prix devrait rester en dessous de 5 € l'entrée. Il y aura un tarif spécifique pour le bien-être, pour les activités de remise en forme, les cours de natation, des possibilités d'abonnement... Les conseillers communautaires de Grand Cognac devraient voter la grille de tarifs très prochainement.

### LES SCOLAIRES

L'apprentissage de la natation est une priorité nationale définie dans la circulaire du 8 juillet 2011. En concertation avec les services de l'Éducation nationale, la communauté d'agglomération proposera des créneaux horaires en journée aux écoles primaires du territoire. Le projet est de pouvoir offrir des séances à l'ensemble des élèves des écoles



“L'objectif est de permettre à chaque enfant de savoir nager en arrivant en 6<sup>e</sup>”

primaires du territoire. En septembre 2017, les séances déjà organisées à la piscine de Cognac continueront pour les écoles de Cognac et des environs. En janvier, l'X'Eau prendra le relais et ouvrira les créneaux plus largement à l'ensemble des écoles du territoire.

“L'objectif est de permettre à chaque enfant de savoir nager en arrivant en 6<sup>e</sup>” conclut Gérard Faurie, Vice-président en charge du sport à Grand Cognac.

Les collèges et lycées seront également les bienvenus dans le cadre de leurs activités sportives.

### LES CLUBS

Le centre aquatique sera le lieu d'entraînement de 5 clubs sportifs : Acers Plongée, Cognac Charente Canoë Club, Les Dauphins, Team Charente Triathlon, Les Tritons. Des créneaux horaires leur seront réservés pour les entraînements sportifs et des compétitions pourront être organisées sur place. “Ce soutien aux clubs s'inscrit dans le cadre de la politique sportive de Grand Cognac” précise Romuald Carry, conseiller délégué aux relations avec les clubs sportifs de Grand Cognac.

Par ailleurs, les établissements spécialisés comme la Fondation Fresneau, l'EIRC seront aussi de la partie pour favoriser l'activité aquatique des personnes en difficulté.

Enfin, des créneaux spécifiques seront réservés à la base aérienne, à la gendarmerie, à la police nationale et aux pompiers pour leurs entraînements professionnels.

L'X'Eau c'est donc tout un programme. Les prochains mois permettront aux services de Grand Cognac de le mettre en musique pour une inauguration envisagée un peu avant les fêtes de fin d'année. Et il ne fait aucun doute que vous serez nombreux à venir voir ce qui s'y passe !

## CENTRE AQUATIQUE L'X'EAU

### EN EXTÉRIEUR

1 bassin extérieur de 350 m<sup>2</sup> avec rivière à courant, boule à vagues, entouré de plages minérales et végétales,

1 jardin aquatique de 200 m<sup>2</sup> avec des jeux pour enfants.

### EN INTÉRIEUR

1 bassin sportif de 25 x 15 m avec 6 lignes de nage,

1 bassin d'apprentissage de 240 m<sup>2</sup>,

1 pataugeoire,

1 espace bien-être d'environ 580 m<sup>2</sup> avec hammam, sauna, balnéo-spa, rivière massante et bain tonique...

La zone de chalandise est de 170 000 entrées à l'année sur 35 km à la ronde.

Le centre aquatique est conçu pour répondre aux normes de Haute Qualité Environnementale.

## LES GRANDS PROJETS

# Investir dans le haut débit, premier acte fort DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Oltre la poursuite des projets lancés par les 4 ex-communautés de communes, la communauté d'agglomération a voté un investissement important dès sa première année de fonctionnement : la mise en place du haut débit sur les 58 communes du territoire. Un projet de 9 millions d'euros programmé sur 5 ans, dont le suivi a été confié à Jean-Paul Zucchi, Vice-président en charge de la gouvernance et de l'équilibre des territoires. Une véritable opportunité de développement économique, dont Véronique Marendat, 1<sup>re</sup> Vice-présidente de Grand Cognac, a la charge.

## POURQUOI AVOIR CHOISI CE PROJET ?

Jean-Paul Zucchi : Parce qu'il est indispensable au développement de notre territoire. Parce qu'il a fait l'unanimité au sein du conseil communautaire. Ce projet d'amener le haut débit dans tous les foyers, dans toutes les entreprises, étaient déjà au programme de nos communautés de communes respectives, dès 2014. Chacune l'avait chiffré. Mais la technique retenue était celle d'un réseau en fil de cuivre, beaucoup moins performant. Là nous avons choisi la fibre optique et le "triplay" Internet-Téléphone-Télévision, en optant pour le long terme et certains d'accompagner ainsi le développement des progrès technologiques du numérique, quasi quotidien. Avec la fibre optique nous avons du très haut débit et de la très haute définition.

## CELA CONCERNE COMBIEN DE PERSONNES ?

Jean-Paul Zucchi : Environ 31 000 connections répertoriées pour les foyers et les entreprises. C'est un vrai projet communautaire pour un développement rural autant qu'urbain, donnant à tous les moyens d'accès aux services proposés sur la toile. Vous avez aujourd'hui des zones dites

en "souffrance numérique", dans lesquelles le débit est si bas qu'il est très difficile, voire impossible, de recevoir ou d'envoyer un fichier photo. Elles représentent la moitié des communes concernées par notre projet.

Véronique Marendat : Nous avons choisi de déployer le haut débit partout, y compris dans les hameaux. Dans nos territoires ruraux, l'économie repose sur la viticulture dont les besoins numériques vont croissant. Non seulement dans les distilleries, mais chez le viticulteur pour les déclarations diverses, la vente par internet, le développement touristique avec les visites, les tables d'hôtes, etc. Or certains sont dans des zones totalement blanches.

## INFOS PRATIQUES

### QUI EST CHARENTE NUMÉRIQUE ?

C'est un syndicat mixte ouvert comptant parmi ses adhérents la Région Nouvelle Aquitaine, le Département, les 9 communautés d'agglomération ou de communes de la Charente, ainsi que le syndicat d'électricité (SDEGI6). Il a été créé en décembre 2016. C'est lui qui est chargé de déployer sur 368 communes du Département le réseau en fibre optique qui va peu à peu remplacer le réseau en cuivre.

### QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE VA M'APPORTER ?

La fibre optique présente deux avantages majeurs par rapport au réseau actuel : les débits disponibles sont plus élevés et le service rendu ne dépend pas de la position

géographique des utilisateurs. La technologie déployée permettra d'offrir à tous les Charentais un débit pouvant aller jusqu'à 1 Gbit/s (soit 1000 Mbit/s.).

### QUI SERA CONCERNÉ ?

Tout le monde : les résidentiels, qu'ils habitent un hameau, une ferme isolée ou un centrebourg, et les entreprises, quelle que soit leur taille.

### LA FIBRE DANS MA COMMUNE, C'EST POUR QUAND ?

Le phasage des travaux commune par commune n'a pas encore été arrêté. Les travaux commenceront fin 2017. Les premières prises seront en service en 2018. Les déploiements seront étalés sur 5 ans, de 2018 à 2022.

### NEUF MILLIONS D'EUROS C'EST LE COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION ?

Jean-Paul Zucchi : Non, c'est juste notre part, à Grand Cognac. C'est un projet accompagné par le département via Charente Numérique. L'Europe, l'État et la Région participent au financement.

Véronique Marendat : L'accompagnement de la Région est important. Le développement du numérique est une de ses priorités et elle est compétente en la matière. Elle va ainsi faciliter sur toute la Nouvelle-Aquitaine le regroupement de plusieurs syndicats chargés du développement du numérique, pour lancer des appels d'offres aux opérateurs. Car si nous, nous installons le réseau, après il faut le mettre en service, l'exploiter. C'est le travail des opérateurs. Avec ce regroupement sur l'ensemble de la Région il y aura un tel volume de connexions que nous serons en mesure de nous assurer de la venue d'un opérateur et de négocier les tarifs d'abonnement.

### CINQ ANNÉES DE TRAVAUX, PLUS DE 31 000 CONNECTIONS. QUEL EST VOTRE PROGRAMME DE RÉALISATION ?

Jean-Paul Zucchi : Priorité aux zones en souffrance numérique et aux zones d'activités commerciales et industrielles.

Véronique Marendat : Avec un effort particulier pour tout ce qui concerne la santé, les maisons de retraite qui doivent

pouvoir échanger des dossiers médicaux avec de l'imagerie médicale. Effort également sur les établissements scolaires.

Jean-Paul Zucchi : Un groupe de travail sera chargé de bien identifier ces priorités afin d'établir un programme précis de réalisation. Les premières connections devraient se faire en 2018.

Véronique Marendat : D'après les premières études, il est d'ores et déjà évident que notre effort va porter sur les entreprises. Celles qui travaillent déjà en réseau. C'est le cas des transporteurs, par exemple. Mais aussi celles de l'imprimerie, de la cartonnerie, du moulage, du design. Celles-ci connaissent leurs impératifs. L'échange de données numériques, plans, photos, vidéos, la gestion des stocks en temps réel, par exemple. D'autres ignorent leurs besoins numériques. Elles savent que le haut débit leur serait très certainement nécessaire et utile, mais sans savoir comment l'utiliser efficacement. Nous proposerons un accompagnement à ces usagers. Comment utiliser le réseau haut débit en toute confiance ? Comment protéger ses données ? Pour nous, c'est un travail de développement économique du territoire, mais aussi une façon d'attirer de nouvelles entreprises, de permettre le télétravail. Nous réfléchissons également à l'ouverture de tiers-lieux avec mise à disposition d'ordinateurs, de matériel informatique et numérique, comme des imprimantes 3D par exemple.



### QU'EST-CE QUE CELA VA ME COÛTER ?

Pour la construction du réseau, rien. Un point de branchement optique (PBO) sera installé à proximité de votre domicile. Dès lors que vous aurez choisi un opérateur, celui-ci procédera au raccordement de votre domicile. L'opérateur est libre de sa tarification, mais généralement le raccordement n'est pas facturé.

Il vous restera à payer l'abonnement, dont le prix, comme aujourd'hui sur le cuivre, dépendra du service choisi. Les tarifs constatés sont dans l'ensemble très proches de ceux des accès Internet sur ADSL.

# L'AGGLO PRATIQUE



## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS10216 16111 Cognac Cedex  
 tél. 05 45 36 64 30, contact@grand-cognac.fr  
[www.grand-cognac.fr](http://www.grand-cognac.fr)  
 @ t f

### SITE ADMINISTRATIF DE CHÂTEAUNEUF-SUR-CHARENTE

Champ de Peuroty, Route d'Archiac  
 tél. 05 45 21 16 90

### SITE ADMINISTRATIF DE GENTÉ

5 route de la Mairie, tél. 05 45 83 47 99

### SITE ADMINISTRATIF DE JARNAC

1 rue du Port, tél. 05 45 81 76 01

### SITE ADMINISTRATIF DE SEGONZAC

rue du Chape ZA du Malestier, tél. 05 45 35 12 29



## COLLECTE DES DÉCHETS

### POUR COGNAC

Renseignements au 05 45 36 64 30  
 contact@grand-cognac.fr

### POUR LES AUTRES COMMUNES

Calitom 0 800 500 429 (N°Vert gratuit)

## CULTURE

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

tél. 05 45 36 64 30

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE

38 rue du Charmant à Cognac, tél. 05 45 82 19 39  
[www.conservatoire-grand-cognac.fr](http://www.conservatoire-grand-cognac.fr) - f

### ESPACE DÉCOUVERTE EN PAYS DU COGNAC

Les Remparts, place de la salle verte à Cognac  
 tél. 05 45 360 365  
[www.espace-decouverte.fr](http://www.espace-decouverte.fr) - f

### MÉDIATHÈQUE LA KINKAÏRI

18 rue du Général de Gaulle à Châteauneuf-sur-Charente  
 tél. 05 45 97 16 20  
<http://bib-chateauneuf.dnsalias.net> - f

### MÉDIATHÈQUE ANNEXE

12 rue du stade à Hiersac, tél. 05 45 39 75 04

### MÉDIATHÈQUE DE L'ORANGERIE

7 quai de L'Orangerie à Jarnac, tél. 05 45 35 42 29  
<http://lecture-jarnac.dnsalias.net/>

### MÉDIATHÈQUE ANNEXE

rue du Chail à Sainte-Sévère, tél. 05 45 80 90 06

## EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

RENSEIGNEMENTS au 05 45 35 12 29  
 eau-assainissement@grand-cognac.fr

## ÉCONOMIE & EMPLOI

### AIDES À LA CRÉATION, À L'INSTALLATION

(terrains, bâtiments) et au développement d'entreprises  
 5 route de la mairie à Genté, tél. 05 45 83 47 99

### CHANTIER D'INSERTION "LA CLÉ DE VOÛTE"

12 impasse de l'ancien séminaire à Cherves-Richemont  
 tél. 05 45 83 10 78

### SERVICE DE PLACIER

sur le marché couvert Les Halles de Jarnac  
 tél. 05 45 83 47 99

## ENFANCE & JEUNESSE

### ACCUEIL DE LOISIRS À JARNAC (3-11 ans)

18 rue Burgaud des Marêts, tél. 05 45 81 21 34

### MICRO-CRÈCHE "LE JARDIN ENCHANTÉ" à Salles-d'Angles

place André Hitier, tél. 05 45 35 34 64

### MULTI-ACCUEIL à Châteauneuf-sur-Charente

(accueil collectif des 0-3 ans & relais des assistants maternels)  
 1 rue Antoine Descoffre, tél. 05 45 25 50 55

### MULTI-ACCUEIL LES P'TITS CHABOTINS à Jarnac

(accueil collectif 0-3 ans & relais des assistants maternels)  
 1 rue Odette Comandon, tél. 05 45 83 09 38

### MULTI-ACCUEIL à Segonzac

(accueil collectif 0-3 ans, relais des assistants maternels  
 et lieu d'accueil Enfants-Parents)  
 5 rue du stade, tél. 05 45 35 03 36

### RELAIS ITINÉRANT DES ASSISTANTS MATERNELS

à Gensac-la-Pallue  
 salle polyvalente, tél. 05 45 35 03 36

## HABITAT

### PERMANENCES D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS

indépendants et gratuits à l'Hôtel de communauté  
 6 rue de Valdepeñas à Cognac :

- Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)  
 tél. 05 45 93 94 95, [www.adil16.org](http://www.adil16.org)
- Architecte des Bâtiments de France (ABF)  
 tél. 05 45 32 58 69
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)  
 tél. 05 45 32 58 69 (architecte)  
 tél. 05 45 92 95 93 (conseiller Énergie)

- Soliha Charente (rénovation énergétique, adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie)  
 tél. 05 45 95 62 02, [solih16.fr](http://solih16.fr)

## AUTORISATIONS D'URBANISME (permis de construire, déclaration de travaux, etc.)

### HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS10216 16111 Cognac Cedex  
 tél. 05 45 32 58 69

### SITE ADMINISTRATIF DE JARNAC

1 rue du Port, 05 45 35 58 00

## MOBILITÉS

### RÉSEAU DE BUS TRANSCOM

48 rue de Bellefonds à Cognac, tél. 0800 881 691  
[www.transcom.fr](http://www.transcom.fr)

## SPORT

### SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

#### COMMUNAUTAIRES

tél. 05 45 81 76 01 ou 05 45 36 64 30

### COMPLEXE OMNISPORTS DES VAUZELLES

19 rue des Vauzelles à Châteaubernard, tél. 05 45 83 97 22

## TOURISME

### BASE PLEIN-AIR ANDRÉ MERMET

804 allée basse du parc à Cognac, tél. 05 45 82 46 24  
[www.basepleinair-cognac.fr](http://www.basepleinair-cognac.fr)

### CAMPING DE L'ILE MADAME À GONDEVILLE

tél. 06 26 91 40 92

<https://camping-jarnac.jimdo.com/>

### CAMPING DE COGNAC

boulevard de Châtenay, route de Sainte-Sévère à Cognac  
 tél. 05 45 32 13 32

<http://www.campingdecognac.fr/>

### GÎTE DE GROUPE DU MOULIN DE PRÉZIER

12 allée de Prézier à Cherves-Richemont, tél. 05 45 32 63 83  
[www.moulindeprezier.fr](http://www.moulindeprezier.fr)



# RENDEZ-VOUS PATRIMOINE

Venez vivre une autre Histoire en pays du cognac

Son et lumière, spectacle de feu, concerts, escapades...

AD LIB CREATIONS

Mise en lumière "Mapping vidéo"  
au château de Bouteville, les 1<sup>er</sup> et 2 août

### Les spectacles nocturnes

- 1 Église Saint-Martin de Sigogne
- 2 Église Saint-Maclou d'Ars
- 3 Château de Bouteville
- 4 Lignières-Sonneville

### Les escapades singulières

- 5 Maison Villevert
- 6 Château de Triac-Lautrait
- 7 Les Jardins du Chaigne
- 8 Le Logis du Fresne
- 9 Chais Tiffon

### Les escapades historiques

- 10 Sur les pas de François Mitterrand
- 11 Sur les pas de François 1<sup>er</sup>
- 12 Découverte de Segonzac
- 13 Découverte de Châteauneuf-sur-Charente

### 14 Espace découverte en pays du cognac

### 15 Cognac, ville d'Art et d'Histoire



Renseignements : 05 45 360 365  
Espace Découverte en pays du cognac

📌 Suivez l'actualité de l'Espace découverte en pays du cognac sur Facebook.